

Échange sur la présidence de l'UEPAL

Depuis quelques années, nous voilà engagés dans une réflexion sur la refondation de l'UEPAL. Après 18 ans, nous avons expérimenté la pertinence et les limites des dispositifs mis en place au moment de la création de l'Union, en 2006. Se pose aujourd'hui la question de la présidence de l'Union.

Plusieurs options se présentent à nous :

- 1) **Nous ne changeons rien** : nous procédons comme nous l'avons fait jusque-là. Ce qui signifie concrètement que nous sommes en présence de deux candidat.es. On vote pour une personnalité plus à même d'incarner l'union de nos traditions théologiques dans le cadre bien spécifique de l'Alsace et de la Moselle, dans le respect de ses diversités. L'inconvénient majeur de ce dispositif est que tous les trois ans, nous assistons à une crispation identitaire des deux composantes de l'Union. Ce moment a été souvent vécu, de l'extérieur, comme de l'extérieur, comme un affrontement. L'une des Eglises en sort victorieuse, l'autre vaincue. Ce narratif est non seulement un contre-témoignage de l'union, mais encore occasion de blessures qui abîme la collaboration future.
- 2) **Nous proposons un nouveau dispositif** pour éviter les écueils inhérents au système en place. Que signifierait de manière concrète, faire autrement ?

A) **Une alternance**. Acter que la présidence est tournante entre président.e de l'EPCAAL et de l'EPRAL. Cette alternance me satisfait intellectuellement et symboliquement. Sur le plan pratique, je suis très réservée. Pour l'extérieur et l'intérieur de l'Eglise, il faut tout réajuster tous les 3 ans. On y perd son latin. (exemples récents nombreux de confusions).

B) On décide **d'attribuer la présidence à une des deux Eglises**, en raison de sa majorité ou minorité. La deuxième, option, serait de décider qu'il y ait une automaticité par exemple de l'Eglise numériquement plus forte. 7/8 ème de luthériens pour 1/8ème de réformés, ou de toujours choisir la minorité. Vous l'avez compris, ce n'est pas ma proposition parce que cela porte en germe une mort de l'Union puisque l'Eglise qui ne serait pas portée par la personne qui incarne la présidence serait forcément mécontente.

C) **Une coprésidence de l'Union**. Nous actons le fait que l'Union comprend deux Eglises et que les deux personnes qui président chaque Eglise la composant coprésident l'union avec un cahier de charges qui spécifie leurs domaines respectifs. Cela signifie aussi qu'en l'absence de l'un, l'autre peut intervenir et que pour les représentations, un seul se déplace au nom de l'Union, pas toujours le même.

Ce système a ma préférence. Je n'y vois que des avantages : on sort de la logique de l'affrontement, on préserve les deux identités, on montre que l'on travaille ensemble au bien commun.

Evidemment cela signifierait, dans le cadre de la refondation, une réécriture du texte qui pour l'instant stipule que seul un des deux présidents préside l'Union.

Dans le cadre de mes nouvelles fonctions, j'ai, à leur demande, reçu MM Ploquin Duchefdelaville (directeur adjoint du cabinet des libertés publiques) et JY Groz (chef du bureau des cultes). J'ai interrogé la possibilité d'évolution de nos structures. Forte de la réponse du Secrétaire Général de l'Institut de Droit Local, qui m'affirmait qu'il n'y avait aucun obstacle juridique à la création d'une Eglise unie. Le chemin le plus sûr pour y

parvenir étant celui d'une modification par décret et non d'un passage devant le parlement.

Si nous sommes mûrs pour une telle évolution, ce serait un signal fort ad intra et ad extra que nos deux Eglises travaillent véritablement ensemble. Cela nous préserverait, j'ose le croire, d'une guerre confessionnelle ou d'une lutte des egos.

Un mot sur l'institution

Ne nous y trompons pas, l'institution n'est certes qu'un outil au service de l'essentiel, mais elle joue un rôle déterminant dans le cadre qu'elle garantit et propose au terrain. Ricoeur dit des institutions qu'elles sont « des vaisseaux qui évitent aux humains de se noyer ». L'institution est au service d'une théologie et d'un témoignage, bref elle se soucie des modalités techniques et législatives pour aider les communautés et paroisses. Elle impulse et soutient les transformations de l'Eglise.

Ce qui m'intéresse aujourd'hui c'est cette discussion. Comment voulons-nous travailler ensemble ?

Ce que nous communiquerons aujourd'hui sera un signe On peut choisir de faire comme toujours. Je me réjouirais beaucoup, pour ma part, si nous étions mûrs pour donner le signal d'une volonté de changement.

Quant aux **projets et caps** que je propose et porte pour notre UEPAL, je les ai suffisamment développés ces derniers mois pour les répéter. [Lien vers mon programme de candidate.](#)

Je les résume ici brièvement :

- Le souci du travail de jeunesse, de la transmission et vocation
- L'attachement à l'essentiel (de quoi voulons-nous témoigner et rayonner si nous ne sommes pas nourris nous-mêmes ?)
- Une réforme structurelle et territoriale au service des évolutions de nos réalités ecclésiales
- L'écologie : un enjeu dans nos manières de vivre l'Eglise ; fête, équipement et surtout gestion de l'immobilier
- Réforme de l'ESP
- La diaconie : une place centrale, un témoignage fort et contagieux
- La formation des laïques amenés à prendre en charge de plus en plus d'aspects de la vie ecclésiale
- Repenser notre témoignage, notre communication

La liste n'est pas exhaustive. Ma profession de foi de candidate pourra alimenter les débats que nous aurons en Assemblées de l'Union et ailleurs pour nous aider à déterminer les caps pour les années à venir.

Isabelle Gerber